

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

Paris, le 20 octobre 2016

Déclaration liminaire Comité technique ministériel - 20 octobre 2016

Madame la Présidente,

Lors du dernier CTM présentation de la loi de finances 2017, vous nous avez rappelé votre engagement de sanctuariser les postes en service économie agricole (SEA). Il s'avère que lors de votre récent discours devant les DDT, cet engagement ne concernerait que le 1er pilier de la PAC.

Quid des moyens sur les autres missions des SEA ? Pourriez-vous nous donnez des précisions sur les postes réellement sanctuarisés ?

Concernant l'état d'avancement du paiement des aides du FEADER 2015, pouvez-vous nous faire un bilan à 24 h de la date limite fixée pour les DDT (M) ?

Quant à la réalisation des contrôles, elle reste très compliquée sur le terrain. Nous sommes inquiets des mots d'ordre anti-contrôles et menaçants que continuent à véhiculer certains responsables professionnels agricoles.

Concernant des sujets RH:

Sur la déprécarisation : nous réaffirmons notre demande d'un plan de déprécarisation à la hauteur du vivier d'ayants droits (Loi SAUVADET). Donc, nous revendiquons l'ouverture de concours dans tous les corps du ministère. Nous rappelons que **FO** a signé l'accord du 31 mars 2011, pour prévenir entre autre la reconstitution des situations de précarités. Or en déprécarisant les postes et non les agents vous recréez automatiquement de la précarité. Enfin sur ce dossier, nous demandons une réelle formation continue à l'identique des titulaires.

Nous nous élevons contre les dysfonctionnements constatés dans la gestion des contrats pour le secteur enseignement lors de la rentrée 2016-2017 (ce point fait l'objet d'une question diverse).

Nous dénonçons également la non attribution, aux établissements, de l'enveloppe heures supplémentaires effectives (HSE) pour cette rentrée scolaire, ce qui handicape notamment la mise en place de l'accompagnement individualisé des élèves.



En avril 2016, le CGAAER a publié un rapport sur le fonctionnement ou plutôt sur le dysfonctionnement! Des CHSCT régionaux de l'enseignement agricole et leur articulation avec les Commissions d'Hygiène et de sécurité (CoHS) des EPLEFPA.

L'exemple récent et dramatique de l'accident mortel d'un agent au CFPPA de SAUGUES illustre bien le besoin d'un CHSCT local compétent, instance que FO a toujours revendiquée.

C'est pourquoi nous vous demandons la réouverture du dossier de mise en place des CHSCT locaux dans l'enseignement agricole.

Par ailleurs, nous constatons actuellement des mouvements de personnels de préfecture vers les DDI, dans le cadre du plan préfecture nouvelle génération (PPGN).

Pouvez-vous nous renseigner sur cette opération en cours et sur son évolution envisagée à moyen terme ?

Depuis la fusion des DRAAF, à notre connaissance, aucune commission régionale d'information et de concertation (CRIC) n'a encore eu lieu. Nous attendons que le dialogue social reprenne dans ce cadre.

Enfin, sur le sujet particulier de la Prime spéciale (PS) des IAE aux Aires Marines Protégées (AMP) : nos collègues IAE en position normale d'activité (PNA) aux AMP ne perçoivent plus leur PS depuis le mois d'août suite au changement de directeur. Le récent refus de l'agent comptable se traduit par une réduction d'1/3 de la rémunération de nos collègues. Nous vous demandons d'intervenir au plus tôt pour rétablir les primes de vos IAE concernés.

